

*Date de dépôt : 2 janvier 2014*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 8840 ouvrant un crédit d'investissement de 3 937 700 F pour l'équipement de certains auditoires et salles d'enseignement de l'université adapté aux spécificités des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Anne Marie von Arx-Vernon**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié ce projet de loi 11298 lors de sa séance du 18 décembre 2013, sous la présidence de M. Frédéric Hohl, assisté par l'excellent secrétaire scientifique M. Nicolas Huber. Le procès-verbal de cette séance a été pris par M<sup>me</sup> Marianne Cherbuliez.

A cette occasion, le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport était représenté par M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, et M. Pascal Tissot, directeur financier.

Que tous soient ici remerciés pour leur précieuse contribution.

### **Présentation du PL 11298**

En préambule, M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Emery-Torracinta explique que ce PL a été déposé en retard, ce dont elle s'excuse au nom du département, puisqu'il dépasse le délai réglementaire.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique que, dans ce projet, il y a un non-dépensé de 472 000 F. Cet investissement concernait essentiellement de l'enseignement à distance, de la vidéoconférence et des laboratoires. La technique qui avait été prévue pour les laboratoires s'est révélée moins bonne

qu'espéré, raison pour laquelle l'Université a réalisé moins de laboratoires que prévu.

M. Tissot précise qu'aucune subvention n'avait été prévue lorsque le PL avait été présenté et voté. L'Université a tout de même déposé un dossier auprès de Berne et obtenu une subvention de 840 000 F, qui est entrée en recettes pour l'Etat.

### **Débats de la commission**

Un commissaire (S) constate qu'il y a un non-dépensé de 472 987 F et que l'Etat a reçu 840 223 F de la Confédération, soit un total de 1,3 mios, ce qui signifie que l'Etat n'a investi que 2,6 mios. Cela lui est confirmé.

Il propose de mettre la somme totale dépensée par l'Etat dans les PL de boucllement.

Un commissaire (UDC) explique que, dans cette commission, les commissaires ont plusieurs fois essayé d'avoir les chiffres précis pour les investissements informatiques. En l'espèce, avec ce crédit d'investissement, dont l'informatique ne représente qu'une partie d'un tout, il se demande s'ils arrivent à avoir ces chiffres ou s'ils sont un peu cachés.

M. Tissot pense que c'est un peu discret par rapport à ce que présente le Département de la sécurité, puisque le présent PL concerne l'Université, qui est un établissement autonome ; une subvention est donnée à l'Université, qui gère ensuite le projet. En conséquence, les dépenses informatiques n'apparaissent pas forcément dans les chiffres communiqués dans le PL de boucllement.

Le Président met ce PL aux voix.

### **Vote en premier débat**

Le Président met aux voix l'entrée en matière du PL 11298.

#### **L'entrée en matière du PL 11298 est acceptée par :**

Pour : 12 (1EAG, 2S, 1V, 1PDC, 4PLR, 3MCG)

Contre : --

Abstentions : 2 (2UDC)

**Vote en deuxième débat**

Le Président met aux voix l'article 1 « Bouclement ».

**L'article 1 « Bouclement » est accepté par :**

Pour : 12 (1EAG, 2S, 1V, 1PDC 4PLR, 3MCG)  
Contre : --  
Abstentions : 2 (2UDC)

Le Président met aux voix l'article 2 « Subvention fédérale ».

**L'article 2 « Subvention fédérale » est accepté par :**

Pour : 12 (1EAG, 2S, 1V, 1PDC 4PLR, 3MCG)  
Contre : --  
Abstentions : 2 (2UDC)

Le Président met aux voix l'article 3 « Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève ».

**L'article 3 « Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève » est accepté par :**

Pour : 12 (1EAG, 2S, 1V, 1PDC 4PLR, 3MCG)  
Contre : --  
Abstentions : 2 (2UDC)

**Vote en troisième débat****Le PL 11298, dans son ensemble, est adopté par :**

Pour : 12 (1EAG, 2S, 1V, 1PDC 4PLR, 3MCG)  
Contre : --  
Abstentions : 2 (2UDC)

*Catégorie : extraits (III)*

**Commentaire de la rapporteure**

Mesdames les députées, Messieurs les députés, la Commission des finances a étudié puis voté ce PL 11298 dans sa grande majorité et vous remercie de bien vouloir en faire autant.

## Projet de loi (11298)

**de bouclement de la loi 8840 ouvrant un crédit d'investissement de 3 937 700 F pour l'équipement de certains auditoires et salles d'enseignement de l'université adapté aux spécificités des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### Art. 1      **Bouclement**

Le bouclement de la loi n° 8840 du 13 décembre 2002 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	3 937 700 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	3 464 713 F
	<hr/>
• non dépensé	472 987 F

### Art. 2      **Subventions fédérales**

Des subventions fédérales non prévues dans la loi 8840 se sont élevées à 840 223 F.

### Art. 3      **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.